

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 6 janvier 2023

### **Travail complémentaire engagé entre la profession agricole et les services de l'État sur des mesures agri-environnementales destinées aux céréaliers du département**

Ce vendredi 6 janvier des adhérents de la FDSEA de Haute-Garonne se sont mobilisés pour faire part des difficultés rencontrées depuis plusieurs mois. Une délégation a été reçue ce matin par le directeur de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), en présence des services de la direction départementale des territoires (DDT 31) et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) d'Occitanie.

Touchés par l'augmentation des coûts de l'énergie, des carburants et des engrais les représentants des céréaliers du département souhaitaient des éclaircissements sur la mise en œuvre de la nouvelle PAC (politique agricole commune) effective depuis le 1er janvier 2023 et en particulier le déploiement en Occitanie et dans le département des aides dites « Mesure agro-environnementale et climatique des zones intermédiaires ».

**Jusqu'à présent, l'Occitanie ne bénéficiait pas des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) destinées aux zones « intermédiaires »** (zones dans lesquelles les conditions pédoclimatiques naturelles conduisent à de faibles rendements en grandes cultures). A la suite d'un travail important mené de concert entre les représentants agricoles et les services de l'Etat, **le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Marc Fesneau a rendu un premier arbitrage permettant aux agriculteurs produisant des grandes cultures en Occitanie d'être inclus dans ce dispositif. Dans un deuxième temps le ministre a annoncé le 27 septembre** lors d'une réunion avec les présidents des FDSEA des 6 départements de l'ex région Midi-Pyrénées concernés que **l'enveloppe allouée à l'Occitanie au titre de cet enjeu allait être élevée à 2 M€ par an pour les années 2023 et 2024**. Pour les années suivantes, de 2025 à 2027 un nouveau point sera fait d'ici un an pour, a minima, garantir ce montant budgétaire de 2 M€ par an.

Ce montant permet à plus de 180 céréaliers en Occitanie de bénéficier d'un montant de 92€/ha/an, plafonné à 7 500 €/bénéficiaire par an pendant 5 ans en contrepartie de leur engagement sur des pratiques agronomiques permettant de préserver la qualité de l'eau (faible utilisation d'intrants).

Plus précisément pour la Haute-Garonne, cela concerne près de 15 000 ha.

Le choix des agriculteurs bénéficiant pour la première fois de cette aide en Occitanie s'est fait au moyen d'un zonage permettant de valoriser les céréaliers :

- en capacité d'atteindre les objectifs de cette mesure, en particulier en terme de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires d'une part,
- ne bénéficiant pas de mesures plus avantageuses financièrement d'autre part, notamment sur des enjeux qualité de l'eau et amélioration de la biodiversité.

**Ce zonage a fait l'objet de nombreux échanges récemment, entre les services de L'État et la profession agricole**, en particulier lors d'une audience des Jeunes Agriculteurs de Haute-Garonne par le secrétaire général de la préfecture fin novembre 2022, et suite à la session de la chambre d'agriculture de Haute-Garonne du 28 novembre où une motion a été adoptée demandant une extension de ce zonage.

**Il a été annoncé ce jour qu'un travail d'évaluation des besoins complémentaires sur la zone non prise en compte pour l'instant va être mené conjointement entre les services de l'Etat et les représentants agricoles, avec l'objectif que l'ensemble des céréaliers de Haute-Garonne soient éligibles à la mesure dès la campagne actuelle.**

De plus, une deuxième campagne pourra permettre à d'autres agriculteurs de bénéficier de cette mesure toujours pour 5 ans et à partir de 2025 dans le cadre de l'engagement du ministre à l'issue du bilan qui sera fait courant 2024 avec les représentants agricoles.

## **CONTACTS PRESSE**

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES  
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER  
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)